

Retour sur l'affaire du « restaurant clandestin »

samedi 10 avril 2021, par [Denis COLLIN](#)

Retour sur l'affaire du « restaurant clandestin »

Phase 1 : on apprend que des « riches » se gavent dans un restaurant clandestin, l'hôtel parisien d'un célèbre collectionneur de colifichets napoléoniens. Au même moment, des braves gens se font verbaliser par les mal-nommées « forces de l'ordre » pour avoir dégusté sur la plage un petit rosé. « Selon que vous serez puissants ou misérables... » Comme habitude.

Phase 2 : le scandale. On exige des punitions contre les riches bâfreurs. Rien de plus normal. La justice doit être la même pour tous. Le restaurateur amateur et son cuisinier sont même entendus par la police. Non, mais !

Phase 3 : le grand bénéficiaire, c'est le gouvernement. En effet :

— On ne met pas en cause cette terrible mise en cause des libertés qu'est l'état d'urgence. On ne trouve rien de plus révolutionnaire qu'exiger que le gouvernement soit aussi sévère avec les riches qu'avec les pauvres ! Donc on valide le nouvel enfermement. On valide cet empilage de directives absurdes, injustifiées, inventées par des cabinets de conseil payés hors de prix.

— pendant ce temps-là, on ne parle plus du véritable scandale qu'est l'impéritie de nos dirigeants qui annoncent de formidables campagnes de vaccination, lesquelles continuent au ralenti. (*) Et la consigne est maintenue : ne soignez pas les malades, attendez que ce soit assez grave pour les envoyer à l'hôpital. (**)

L'opération restaurant des riches menées par M6, une chaîne bien connue pour sa volonté de déranger le pouvoir (!) apparaît clairement pour ce qu'elle est : un leurre, partie intégrante de la machine de propagande du gouvernement.

(*) Dans mon département, officiellement 22 centres de vaccination. Hier, seuls 2 prenaient des rendez-vous à une semaine. Macron, après avoir promis de vacciner les professeurs, balbutie que, finalement, on va voir... Selon le site COVID Tracker, il faudrait attendre avril 2022 pour commencer à atteindre l'éventuelle, très éventuelle, « immunité collective » donnée par 60 % de la population vaccinée. Bref fin du confinement mi-avril, comme l'avait dit Macron, mais mi-avril 2022.

(**) Par mégarde, Véran a laissé échapper que, peut-être, on pourrait administrer des antibiotiques avant d'envoyer les gens à l'hôpital. Mais depuis, plus rien. Les essais pour les traitements anti-COVID sont en suspens en attendant des autorisations gouvernementales qui ne viennent pas, parce que le gouvernement a autre chose qu'à s'occuper du COVID. La juste de ligne des docteurs Diafoirus est maintenue : dodo, doliprane et le 15 si ça va mal.